

BUREAU METROPOLITAIN du 29 mars 2019

Délibération n° 2019 - 44

21 – Assainissement – Eau – Programmes – Enveloppes – Lancement de consultations

Date de la convocation : le 22 mars 2019

Nombre de Membres du Bureau en exercice : 47

Président de séance : Monsieur Bertrand AFFILE – 2ème Vice-Président de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Alain ROBERT

Présents : 30

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, M. HAY Pierre, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à M. VEY Alain), M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), Mme BESLIER Laure (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. BOLO Pascal (pouvoir à M. ROBERT Alain), Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. DUCLOS Dominique (pouvoir à M. GILLAIZEAU Jacques), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. GARREAU Jacques), Mme LAERNOES Julie (pouvoir à Mme CHIRON Pascale), Mme NEDELEC Marie-Hélène (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à Mme NAEL Myriam), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme ROLLAND Johanna (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. ROUSSEL Fabrice (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne)

Absents : 3

Mme COPPEY Mahel, Mme DUPORT Sandrine, M. GUERRIAU Joël

Délibération

Bureau métropolitain du 29 mars 2019

21 – Assainissement – Eau – Programmes – Enveloppes – Lancement de consultations

Exposé

1 - Marchés subséquents relatifs au schéma directeur assainissement de Nantes Métropole SyAM 2035 suite à la passation d'un accord cadre - Lancement de consultation

Le Conseil Métropolitain du 13 avril 2018 a autorisé la passation d'un accord-cadre global, avec trois attributaires afin de mener les études hydrauliques et schémas directeurs associés au cycle de l'eau du territoire de Nantes Métropole.

A la suite de cet accord cadre, dans le prolongement des démarches du zonage d'eaux usées et des perspectives d'évolution du territoire posées dans le cadre de l'élaboration du PLUM, il est nécessaire de lancer une démarche de construction d'un nouveau schéma directeur de l'assainissement à l'horizon 2035 qui tiendra compte des problématiques actuelles et à venir de collecte et de traitement des eaux usées.

Ce projet est baptisé SyAM 2035 : SYstème d'Assainissement Métropolitain 2035 et intégrera la nécessité d'analyser nombre de résultats de capteurs déjà installés et de réaliser des campagnes de mesures caractérisant notamment l'influence des nappes sur le réseau d'assainissement...

Considérant l'ampleur du territoire de Nantes Métropole en matière d'assainissement (1928 km de réseaux assainissement et 25 stations d'épuration), ainsi que les résultats d'études réalisées auprès de plusieurs collectivités de taille comparable à la métropole nantaise, le principe retenu est de réaliser en parallèle :

- une étude de schéma directeur d'assainissement sur le territoire « Nord-Loire », comprenant notamment les systèmes d'assainissement des stations d'épuration de Tougas à Saint-Herblain - seul système traitant du réseau unitaire et d'une capacité de 600 000 Equivalentes Habitants (EH) - et de Mauves-sur-Loire,

- une étude de schéma directeur d'assainissement sur le territoire « Sud-Loire », comprenant notamment le système d'assainissement de la station de la Petite-Californie à Rezé (180 000 EH) ainsi que plusieurs systèmes d'assainissement de plus petites tailles (de quelques EH à près de 20 000 EH pour le système de l'Île Chaland à Basse-Goulaine).

Pour répondre à ce besoin, il convient donc de lancer une consultation auprès des titulaires de l'accord-cadre décomposée en deux lots :

Lots	Montant maximum en € HT
Lot 1 : étude de schéma directeur d'assainissement sur le territoire « Nord-Loire »	1 100 000
Lot 2 : étude de schéma directeur d'assainissement sur le territoire « Sud-Loire »	800 000

Conformément aux dispositions à l'article R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique, il s'agira de marchés subséquents avec émission de bons de commandes conclus pour une durée de 3 ans.

Les crédits correspondants seront prévus au budget annexe de l'assainissement sur l'AP n°43 et libellé « eaux usées », opération n°2017-3825 libellée « schéma directeur EU ».

2 – Rezé - Réhabilitation de canalisations et branchements d'eaux usées du quartier de la Houssais – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Nantes métropole déploie une politique active de gestion du patrimoine constitutif du réseau d'eaux usées.

Ainsi, des inspections télévisées des réseaux d'eaux usées ont été réalisées sur le quartier de la Houssais à Rezé. Elles montrent que les canalisations présentent des désordres telles que des fissures, des infiltrations d'eaux claires parasites, des exfiltrations, et sur certaines parties, des parois manquantes. Le renouvellement de ces réseaux a par conséquent été considéré comme prioritaire.

Les réseaux concernés sont les suivants : avenue du Jura, avenue des Cévennes, avenue de la Houssais, avenue des Alpes, et rue Jean-Baptiste Tendron.

Les travaux, qui portent sur un linéaire total de 1020 mètres de réseaux, consisteront à renouveler les collecteurs et les branchements d'eaux usées, majoritairement en tranchée ouverte.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC.

Elle fera l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par les services de Nantes Métropole qui ont élaboré le projet.

~~Le contenu et la nature homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement.~~

Le montant des travaux est estimé à 950 000 € HT soit 1 140 000 € TTC.

Conformément aux dispositions à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 et libellée « Eaux Usées », opération 2019-3118, libellée « Réhabilitation Collecte et transfert ».

3 - Nantes – Réhabilitation du réservoir d'eau R2 à la Contrie – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

Les réservoirs de la Contrie constituent un élément stratégique du système d'alimentation en eau potable de la métropole en permettant notamment le stockage de près de 120 000 m³ d'eau potable avant distribution.

Un diagnostic des ouvrages dédié au réseau d'eau potable mené en 2018 a permis d'identifier les priorités de renouvellement dont les réservoirs de la Contrie en particulier le réservoir dit R2, d'une capacité de 22 000m³, qui date de la fin des années 1980.

Le site de la Contrie est le principal stockage de l'agglomération nantaise. La capacité totale de stockage est de 126 000 m³.

Les travaux consistent à réaliser :

- des travaux de génie-civil consistant à traiter des joints et fissures au sol, des aciers apparents et à mettre en place une protection des bétons.
- des travaux d'hydraulique et de serrurerie concernant le remplacement et la protection des canalisations, les dispositifs de sécurité et de sûreté.
- des travaux extérieurs (reprise de relevés d'étanchéité, stabilisation des talus, aménagements divers).

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, qui compte tenu du montant estimé de ses honoraires, sera désigné dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP044 libellée Eau opération 2018 n° 3875 libellée réhabilitation réservoir R2 à la Contrie.

4 - Carquefou et Thouaré sur Loire – Bassin versant du Pré Poulain – Travaux d'amélioration des écoulements hydrauliques – Augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée

Le bassin versant du ruisseau le Pré Poulain sur la commune de Thouaré sur Loire a généré plusieurs événements d'inondations durant les dernières années notamment sur le secteur de la ZAC du Saule Blanc. Une analyse des dysfonctionnements a été menée par Nantes Métropole en relation étroite avec la commune de Thouaré sur Loire.

Aussi, pour améliorer la situation et notamment les écoulements hydrauliques sur le bassin versant de ce ruisseau qui s'étend sur plus de 500 hectares, par délibération en date du 1^{er} juillet 2016, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération « Bassin versant du Pré Poulain – Amélioration des écoulements hydrauliques » concernant des travaux sur les communes de Carquefou et de Thouaré sur Loire, pour un montant de 329 166,66 € HT soit 395 000,00 € TTC.

Or, des prestations complémentaires s'étant avérées nécessaires, il convient de revaloriser le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération. En effet, une étude de faisabilité de l'instrumentation du ruisseau a été réalisée par le maître d'œuvre de l'opération, la société SEGI (Société d'Études Générales d'Infrastructure) conduisant à la mise en place de l'appareillage nécessaire au suivi hydraulique et hydrologique de ce bassin versant, sensible aux événements pluvieux. En outre, il convient d'intégrer l'installation d'un dégrilleur et d'un dispositif de protection des agents d'intervention au niveau d'une grille à l'amont d'un ouvrage (busage) au droit de la ZAC du Saule Blanc sur la commune de Thouaré sur Loire. De ce fait, l'enveloppe financière programme doit être portée à 483 333,33 HT soit 580 000 € TTC, soit une revalorisation de 185 000 € TTC.

En ce qui concerne spécifiquement les travaux relatifs aux bassins de rétention, le maître d'œuvre de cette opération, la société SEGI (Société d'Études Générales d'Infrastructure) ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation de ces travaux.

La consultation comprend deux lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 210 000,00 € HT soit 252 000,00 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°036 et libellée *Nouveaux aménagements de voirie*, opération 2016 - N° 3249, libellée *Nouveaux aménagements de voirie Pôle Erdre et Loire*

Le Bureau délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement d'une consultation auprès des entreprises attributaires de l'accord-cadre relatif au schéma directeur assainissement de Nantes Métropole.

2 - approuve le programme de l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées du quartier de la Houssais à Rezé, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC, autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

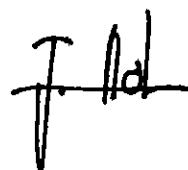
3 - approuve le programme de l'opération de réhabilitation du réservoir R2 de la Contrie et, fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC.

4 - approuve la revalorisation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'amélioration des écoulements hydraulique du bassin versant du Pré Poulain sur la commune de Thouré-sur-Loire à hauteur de 483 333,33 HT soit 580 000 € TTC et autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

5 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice ou au pouvoir adjudicateur, notamment à attribuer et à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 mars 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 5 avril 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190329-2019_44DB-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019